

qui aura été consulté au sujet du prix initial et qui en aura accepté une part de responsabilité devra exercer une influence réelle sur la commission quant au prix auquel le blé se vendra. Je ne fais que signaler de nouveau que l'objet du bill pourra être frustré et le prix à verser aux producteurs ramené au-dessous de toutes limites raisonnables si la commission n'a en vue, dans l'exécution de ses instructions, que la vente de la plus forte quantité de blé qu'elle puisse placer sur les marchés mondiaux.

M. WILLIS: Il arrive que les prix sont tombés de 4c aujourd'hui même sur le marché de Liverpool. Je ne sais pas si cette baisse a quelque rapport avec l'alinéa (c) de l'article 8, qui détermine la méthode de vente voulue par ce bill. Pour éviter qu'on aille penser—et je ne crois pas que personne dans cette Chambre y songe—que la commission du blé se propose de jeter ses stocks de blé sur le marché du monde, il y aurait peut-être lieu qu'on donne plus d'emphasis à l'autre signification de l'alinéa (c) de l'article 8, qui est ainsi conçu:

De vendre et d'aliéner des stocks de blé et des contrats de livraison de blé acquis de la Canadian Co-operative Wheat Producers, Limited, et du blé représenté par ces contrats, dans le plus court délai possible, en tenant compte des conditions économiques et autres;

Je tiens à mentionner plus particulièrement ces "conditions économiques et autres", car il se produirait une très mauvaise impression si l'on allait croire qu'en vertu de ce bill et de ses dispositions, nous allons jeter notre blé sur les marchés, ou d'autre part, le retenir sans raison. Il serait donc intéressant de citer quelques-unes des difficultés qui nous empêchent de sacrifier notre blé en le jetant sur le marché. Je vais citer un bref passage du témoignage que M. John I. McFarland a rendu au comité de la banque et du commerce le 22 mars 1934. Voici ce qu'il y a dit:

Si l'on jette un regard rétrospectif sur les problèmes que le Canada a eu à envisager ainsi que les autres pays exportateurs, on voit que la France a un droit de 85 cents par boisseau, des restrictions de mouture, des quotités qui protègent ses cultivateurs de toute manière afin qu'ils obtiennent de gros prix pour leur blé et soient encouragés à en cultiver davantage; voilà la situation depuis trois ans. Même chose pour l'Allemagne avec ses droits de \$1.62; et pour l'Italie avec \$1.03 et leurs cultivateurs mis à l'abri de hautes barrières tarifaires impossibles à franchir par nos cultivateurs. Puis viennent les petites nations agissant de même dans une mesure restreinte mais majorant notablement les prix en faveur de leurs cultivateurs. Puis c'est l'Australie octroyant à ses cultivateurs des allocations atteignant pour l'année présente \$1,500,000. L'Argentine peut passer pour posséder une commission du blé et verse à ses cultivateurs plus d'argent pour leur blé qu'ils

ne sauraient en obtenir de l'étranger. Quant aux Etats-Unis, ils ont dépensé dans le même laps de temps je ne sais quelle partie des \$500,000,000 pour encourager leurs producteurs de blé, probablement \$150,000,000 et peut-être \$200,000,000. Bien plus, ils leur versent une ristourne progressive de tant par boisseau afin de les aider à traverser la crise actuelle. Le Japon vient en aide à ses cultivateurs dans la proportion de 40 cents du boisseau. De son côté, la Chine verse 9 cents du boisseau à ses gens pour leur éviter la tentation d'acquiescer notre blé bon marché. Voilà un sommaire de tous les embarras mis aujourd'hui sur la route de nos cultivateurs.

Et il ajouta plus loin:

J'ai omis le Royaume-Uni. Comme tous les autres pays, il protège ses cultivateurs dans l'ordre de \$1.35 par boisseau.

Vu que pour quelque temps encore, c'est la même agence qui va continuer à vendre notre blé, je pourrais aussi citer une partie du témoignage de M. McIvor, qui a indiqué les difficultés qui s'offrent à la vente de notre blé en ce moment et quelques-unes des raisons pour lesquelles nous n'en avons pas vendu davantage. Il s'agit de son témoignage que l'on relève à la page 376 du compte rendu des délibérations du comité spécial sur le bill no 98. Voici ce que dit M. McIvor:

Il y en a néanmoins qui prétendent encore que le Canada aurait pu faire mieux et je vais à ce sujet citer quelques faits au comité:

(1) Tous les pays exportateurs, y compris le Canada, ont subi le contre-coup de la réduction des importations en France, en Allemagne et en Italie. D'une façon générale, ces diminutions ont été compensées par une augmentation de la demande dans le Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Belgique et ailleurs.

Voyons ce qui s'est passé en France, en Allemagne et en Italie. De 1924-25 à 1928-29, ces pays importaient une moyenne de 215 millions de boisseaux par année. De 1929-30 à 1933-34, ils n'en ont importé qu'une moyenne de 95 millions de boisseaux, soit une diminution de 120 millions de boisseaux pour la dernière période comparée à la précédente.

En supposant que nous ayons fourni 40 p. 100 des importations de ces trois pays avant 1929-30, ce qui est un pourcentage bien raisonnable, il y aurait eu là un marché pour environ 85 millions de boisseaux de blé canadien. L'année dernière, si nous avions approvisionné tout le marché de ces trois pays (et nous en avons eu une bonne partie) nous n'aurions eu un débouché que pour 26 millions de boisseaux. C'est un des aspects du problème dont il faut tenir compte.

(2) On a déclaré à maintes reprises devant ce comité que le Canada aurait dû diminuer le prix de son blé et en vendre davantage. M. Richardson a déclaré que nous aurions pu vendre beaucoup plus de blé canadien si le prix en avait été de 70c. le boisseau. Je n'admets pas un tel raisonnement. Ceux qui prétendent que le Canada aurait pu vendre plus de blé en en réduisant le prix doivent prouver, premièrement, qu'une telle action aurait eu pour résultat de faire diminuer l'écart entre le blé canadien et les autres, en particulier celui de l'Argentine et, deuxièmement,